



BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
Mardi 29 novembre 2022 – 8H30

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres : 20, nombre de présents : 17, nombre d'absents : 3, nombre de pouvoirs : 1

L'an deux-mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à huit heures trente minutes, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt-et-un novembre deux-mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN et Françoise REIG-HAMELIN.

Étaient excusés : Michel COUSIN, Marc QUÉROLLE et Benoît RAULT.

Pouvoir : Michel COUSIN donne pouvoir à Charles HAUTON,

Présents hors bureau syndical (équipe) : Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, Annaïg HAUMONT, responsable transition énergétique, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale.

Secrétaire de séance : Philippe CHALLIER.

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON.

Le Président accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et des pouvoirs. Il précise que l'heure de la réunion ainsi que la hiérarchisation de l'ordre du jour ont été modifiées afin de pouvoir aborder tous les points mentionnés dans le temps imparti.

Monsieur Philippe Challier est désigné comme secrétaire de séance.

1. Attribution du marché MOE « chaufferie bois » des Monts d'Andaine (vote)

Le Président donne la parole à David Durand, chargé d'affaires « chaufferie-bois », pour présenter le marché « Maitrise d'œuvre d'une opération comprenant la création d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur » sur la commune de « Les Monts d'Andaine ».

David Durand explique qu'un seul bureau d'études a déposé une offre. Il s'agit de BOULARD 14 qui propose une candidature complète et conforme au cahier des charges demandé avec deux offres :

- Pour la mission de base : 23 000 € HT,
- Avec la mission complémentaire Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) en option : 25 800 € HT.

La mission OPC en option ne semblant pas obligatoire vu le projet, il est proposé de retenir l'offre de base de BOULARD 14, suivant l'analyse technico-financière présentée.

Après cet exposé, le Président demande aux membres présents de bien vouloir en délibérer. L'offre étant considérée ni inappropriée, ni inacceptable et ni irrégulière au regard de l'article 35 du code de la commande publique, les membres du bureau, à l'unanimité, retiennent le bureau d'études BOULARD 14, pour le marché « chaufferie-bois » des Monts d'Andaine.

2. Guide des aides 2023

Monsieur le Président rappelle que chaque année le comité syndical peut modifier les aides financières octroyées aux collectivités territoriales dans la réalisation des missions du Te61. Mercredi 9 novembre 2022, le codir s'est réuni autour de la préparation de ce guide. Le Président donne la parole à Cédric Thomas et Annaïg Haumont pour présenter la nouvelle grille tarifaire qui sera proposée pour délibération à l'assemblée générale du 13 décembre 2022.

Réseaux

Dans le but d'encourager les transferts de compétences, il sera proposé au comité syndical de baisser la participation de 60 % à 50 % pour les travaux d'effacement, pour les communes urbaines gardant la TCCFE ou en régime mixte. En cas de transfert de compétence EP et/ou Gaz, 25 points supplémentaires seront accordés.

Pour le programme de travaux 2023, huit affaires sur treize seraient impactées, ce qui représente une baisse de 90 000 € de la participation du Te61, soit en moyenne 11 287 € par affaire.

Type travaux	C Rural et communes déléguées rurales d'un régime mixte	B2 Urbain reversant 100% TCFE	A - B1 Urbain gardant la TCFE et urbain d'un régime mixte	MOE
Effacement	Te61 100%	Te61 100%	Te61 Base : 60% -> 50% Gaz et/ou EP : +25% -> 75%	5% des travaux
Renforcement	Te61 100%	Enedis (100%)	Enedis (100%)	
Sécurisation	Te61 100%	Enedis (100%)	Enedis (100%)	
Extension BT	Te61 80%	Te61 80%	Enedis (40%)	5% des travaux

1 Tincebray Bocage, La Ferté Macé et Domfront en Poiraise

2 Bagnoles de l'Orne Normandie, Cerisé, La Lande Patry, La Selle la Forge, Rai, St Langis lès Mortagne, St Pierre du Regard, St Sulpice sur Risle, Valframbert

Éclairage public

En éclairage public, il est proposé de scinder la partie extension/ rénovation mise en lumière led de la partie effacement et renouvellement. En effet le Te61 pourra ainsi gérer les recherches de CEE au nom des collectivités seulement sur le renouvellement.

Ceci permet de mettre en place un accompagnement pour les communes urbaines ne reversant pas la TCCFE et en régime mixte et de ne pas financer les projets de mise en lumière de patrimoine, sans rénovation en led, vu l'actualité.

Les communes ayant transféré la compétence (Mortagne au Perche, Saint Georges des Groseillers et Vimoutiers actuellement) pourront ainsi être accompagnées.

Type travaux	C Rural et communes déléguées rurales d'un régime mixte	B2 Urbain reversant 100% TCFE	A - B1 Urbain gardant la TCFE et urbain d'un régime mixte	MOE
Éclairage public	1 200 000 €			5% des travaux
Extension / Rénovation mise en lumière en Led	Jusqu'à 40%	Jusqu'à 40%	0 %	
Effacement / Renouvellement	Jusqu'à 40%	Jusqu'à 40%	Jusqu'à 10% (que sur renouvellement)	
Programme d'éradication des lampes à VM	Jusqu'à 70%	Jusqu'à 70%	Jusqu'à 10%	
Maintenance	18€/pt	18€/pt	18€/pt	
Accident	sur devis			
Géoréférencement	50%	50%	50%	

En 2022, la cotisation à la compétence est de 18 € par point lumineux, l'écart permettant de financer une partie du fonctionnement, il est proposé de reporter ce montant pour 2023.

Les membres du bureau acceptent ces deux modifications tarifaires.

Chaufferie bois-énergie et réseau de chaleur

Pour la mission « chaufferie-bois », il est proposé de maintenir la grille tarifaire tout en affichant explicitement le coût de la note d'opportunité de 5 000 € afin de valoriser la participation du Te61.

Nombre de bâtiments par chaufferie	EPCI	Communes		
		A	B1 B2 C	
1 à 2 bâtiments	2000 €	2000 €	1600 €	
3 à 5 bâtiments	3500 €	3500 €	2800 €	
6 bâtiments et plus	4500 €	4500 €	3600 €	

Tarifcation 2022

Nombre de bâtiments par chaufferie	EPCI	Communes		
		A	B1 B2 C	
Coût de la note		5 000 €		
1 à 2 bâtiments	Participation Te61	3 000 €	3 000 €	3 400 €
	Reste à charge collectivité	2 000 €	2 000 €	1 600 €

Modèle de présentation 2023

Les membres du bureau valident cette nouvelle présentation.

Il est précisé que s'il y a transfert de la compétence « production et distribution de chaleur » par la commune au Te61 et que le projet aboutit ce montant sera déduit. Dans le cas contraire (c'est-à-dire si le projet n'aboutit pas), le Te61 et la collectivité adhérente partageront le montant de la note d'opportunité selon la grille des aides.

De plus, il est proposé d'intégrer une participation des collectivités à la mission « Assistant à maîtrise d'ouvrage » du Te61 :

Montant du projet (HT)	% AMO Te61
Jusqu'à 200 000 €	2,50 %
Entre 200 000 € et 400 000 €	2 %
Entre 400 000 € et 600 000 €	1,50 %
Au-delà de 600 000 €	1 %

Développement / Construction

Exemple de calcul pour un projet d'un montant de 500 000 € :

$$200\,000\text{ €} \times 2,50\% + 200\,000\text{ €} \times 2\% + 100\,000\text{ €} \times 1,50\%$$

En exploitation	Prix de la chaleur
1000 €/an	+ 0,2 c€/kWh

Exploitation

Cette tarification augmentera d'environ 0,4 c€/kWh le coût de la chaleur pour la collectivité.

Les membres du bureau valident cette nouvelle tarification.

Le photovoltaïque

Annaïg Haumont rappelle que les bâtiments des collectivités disposent d'un certain potentiel pour l'installation de panneaux en toiture. Le Te61 peut accompagner les collectivités, dans le but de construire des projets de territoire. C'est ce qui est actuellement inscrit dans le guide des aides.

Les avantages pour les collectivités de solliciter le Te61 pourraient être mis en avant :

- Image positive des projets territoriaux d'énergie renouvelable / transition énergétique,
- Aucune démarche pour les collectivités afin de développer et réaliser le projet,
- Aucun investissement pour les collectivités,
- Retombées économiques locales,
- Partage des revenus entre le Te61 et la collectivité, après retour sur investissement.

Il est proposé de mettre à disposition des collectivités un questionnaire sur le site internet afin de répertorier les projets d'énergie renouvelable, dont les installations de panneaux photovoltaïques sur le territoire.

Monsieur Charles Hauton demande que cette nouveauté soit mise en avant dans le guide des aides 2023.

Question de Madame Françoise Reig-Hamelin : comme évoqué lors de précédentes réunions, est-il possible de commencer à développer un service « géothermie » au sein du Te61 ?

Réponse de Monsieur le Président : aujourd'hui l'équipe du Te61 ne dispose pas des compétences suffisantes pour développer un tel service, malgré la formation de deux agents en transition énergétique. La question sera réétudiée ultérieurement en fonction des besoins émanant des collectivités.

Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Pour la mission de CEP, les mêmes pistes de réflexion que pour les chaufferies-bois ont été évoquées.

Pour information, un pré-diagnostic énergétique sur un premier bâtiment coûte environ 3 000 € pour le Te61. Il est proposé de modifier la grille tarifaire afin de mettre en avant le coût supporté par le Te61, sur le modèle de la note d'opportunité des chaufferies-bois évoquée précédemment.

Prestation conseil en énergie partagé sur une durée d'un an	
EPCI et communes	
500 € net / bâtiment	

Tarifcation 2022

Prestation conseil en énergie partagé sur une durée d'un an	
EPCI et communes	
Montant	3 000 €
Participation Te61	80%
Reste à charge collectivité	600 € net/bâtiment

Proposition pour 2023

Les membres du bureau valident cette nouvelle présentation.

Question de Madame Amale El Khaledi : certaines communes du territoire de CDC ayant bénéficié des aides de l'ADEME pour réaliser des CEP l'année dernière n'ont pas pu faire partie du lot. Un rattrapage est-il prévu pour celles-ci ?

Réponse de Annaïg Haumont : concernant le dispositif de l'ADEME ayant permis la gratuité de CEP, le Te61 a effectué plusieurs relances auprès des collectivités concernées. Un certain nombre de communes se sont manifestées. A ce jour, les aides de l'Ademe étant terminées, les communes peuvent effectuer une nouvelle demande de CEP au service transition énergétique, mais elles seront soumises à la grille tarifaire (sans aide de l'ancien dispositif de l'ADEME).

Groupement d'achats

La tarification du groupement d'achat d'énergie est présentée. D'après les actes constitutifs, le montant de la participation financière reste inchangé jusqu'à fin 2025 (fin du marché) :

	2022
jusqu'à 10 PDL	100 € TTC
de 11 à 100 PDL	200 € TTC
à partir de 101 PDL	300 € TTC

Proposition pour 2023 (analogue à 2022)

Actuellement, le Te61 est fortement sollicité par les collectivités pour des compréhensions de factures ou des demandes d'intégration du groupement. Il devra être précisé dans le guide des aides qu'aucune adhésion

n'est possible avant la fin du marché et que le service met à disposition un fournisseur d'électricité sans gestion postérieure par les agents du Te61.

Radars pédagogiques

Concernant les radars pédagogiques, il est proposé de maintenir la location à hauteur de 600 € pour une période de 6 mois.

En ce qui concerne l'acquisition, Élanité, fournisseur actuel, ne pourra conserver ses prix. Un appel d'offres devra être relancé. Par conséquent, il est proposé d'inscrire dans le guide des aides « sur devis » et conserver une maintenance à hauteur de 100 € par an. Pour information il est prévu une forte augmentation des prix, qui seront donc actualisés en fonction des projets.

Bornes de recharge électrique

Pour l'installation de bornes de recharge électrique (22 KVA) et dans le cadre du SDIRVE, le Te61 propose un accompagnement de 20 % aux collectivités, si le territoire est couvert par le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE). En cas de transfert de compétence, une cotisation annuelle de 500 € par borne en milieu rural, et 1 500 € en urbain est actuellement demandée. Ayant optimisé le coût de fonctionnement des bornes accélérées en arrêtant le service WIFI, peu utilisé, il est proposé de baisser la cotisation à 1 000 € pour la partie urbaine.

Les membres du bureau acceptent la proposition.

3. Tarification bornes de recharge 2023

Une réflexion sur l'actualisation du prix du service 61mobility est en cours. Deux scénarios sont à envisager concernant le prix de l'électricité. Dans un premier, selon le marché du Te61, le coût passera de 105,49 €/MWh à 332 €/MWh (dans l'attente du tarif de l'ARENH). Dans un second, les bornes électriques pourraient bénéficier du bouclier tarifaire sur les bornes de recharge à hauteur de 183 €/MWh.

S'agissant d'une réflexion régionale, un groupe de travail a été mis en place au niveau du Territoire d'Énergie Normandie (TEN). En début d'année 2023 une commission technique se réunira pour proposer une nouvelle tarification, qui sera présentée aux membres du comité technique en février pour délibération.

Dans ce cadre, une commission technique est proposée aux membres du codir le 11 janvier au Te61 afin d'échanger sur les pistes à évoquer au niveau du TEN.

4. Convention avec le Parc Naturel Régional du Perche et la commune de Perche en Nocé

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 30 juin 2021, le comité syndical du Te61 a émis un avis favorable à la demande du Parc Naturel Régional du Perche qui a sollicité une aide financière permettant de mener à bien une étude d'impact de l'éclairage sur la biodiversité sur son territoire. Le Président explique que cette démarche doit se dérouler en plusieurs phases.

Phase 1: Réalisation d'un inventaire des espèces animales incluses dans des groupes d'espèces particulièrement sensibles à la lumière artificielle.

Phase 2 :

- Établissement du lien de cause à effet entre l'état d'éclairage et la présence, le dérangement voire l'absence des espèces sensibles,
- Établissement d'un plan d'actions à l'échelle de la collectivité afin de préserver, voire de reconquérir, une diversité animale nocturne la plus large qui soit au regard des besoins de sa population,
- Élaboration d'une méthodologie standard et reproduction de diagnostics et de remédiation.

Le coût estimé de cette opération est de 47 500 €.

Au regard des thématiques proposées, les membres du comité syndical ont accepté l'année dernière de verser au Parc une aide financière à hauteur de 6 000 € à l'issue de la phase 1, l'année dernière. Il précise que le versement de cette aide financière doit faire l'objet d'une convention.

La commune de Perche en Nocé étant concernée par l'action menée par le Parc, le Président propose qu'une convention tripartite soit signée.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer une convention tripartite avec le Parc Naturel Régional du Perche et la commune de Perche en Nocé.

5. Reliquats 2022

Monsieur le Président donne la parole à Cédric Thomas pour la présentation des reliquats des dernières années :

Programme de financement	Commune	Rue/Quartier	Montant HT	Montant TTC
2019	LANDIGOUE	Impasse du Puit	- 6 454,02 €	- 7 744,82 €
2019	CHAMPSECRET	Rue des Boisseliers - Rue Berryer	- 3 041,80 €	- 3 650,16 €
2020	CHARENCEY (Saint-Maurice-lès-Charencey)	Rue de la Roberdière	- 6 929,82 €	- 8 315,78 €
2021	LONRAI	La Frelonnière	- 51 326,48 €	- 61 591,77 €
2020	LES ASPRES	Entrée Place de l'Iton - rue du 01/10/1959	- 20 068,82 €	- 24 082,58 €
2021	SAINT GERMAIN DE LA COUDRE	Route de Bellou - complement	- 32 713,28 €	- 39 255,93 €
2021	ST BOMER LES FORGES	Le Village Fleuri tr2	- 8 255,78 €	- 9 906,94 €
2020	CHANU	Rue de la Ferrière - coordination Maison des Sens	- 7 085,70 €	- 8 502,84 €
2022	ALENÇON	Rue Claude Chappe voie privée - remplace dossier 2021 - Condé sur Sarthe 149k€ TTC	- 9 905,71 €	- 11 886,85 €
2022	SAINTE MARGUERITE DE CARROUGES	l'Être Blanchet	- 25 000,00 €	- 30 000,00 €
2020	BELLOU EN HOULME	Rue de la Libération	- 16 080,58 €	- 19 296,69 €

De plus, les besoins financiers répertoriés sont présentés ainsi :

programme de financement	Commune	Rue/Quartier	Montant HT	Montant TTC
2021	MENIL SCHELLEUR	Danny		29 000,00 €
2021	IRAI	Route de Vitrai - Rte de Randonnai	13 333,33 €	16 000,00 €
2021	DORCEAU	Rue de L'Hôtel Coudray - tr2	11 666,67 €	14 000,00 €
2022	RONAI	Le Bourg	54 166,67 €	65 000,00 €
2022	PASSAIS VILLAGES (Passais)	Rue du Mortainais 2022	8 333,33 €	10 000,00 €
2022	MONTSECRET CLAIRFOUGERES (Clairefougère)	Sortie du Bourg - complément	12 500,00 €	15 000,00 €

Monsieur le Président propose de basculer les reliquats des années 2019 à 2022, qui s'élèvent à 224 234,36 €, sur les affaires susdites, permettant ainsi de financer en partie celles-ci. Les 75 234,36 € seront utilisés lors de la planification 2023 au bureau du mois de février permettant de compléter ce besoin de financement.

Les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent la réattribution des reliquats telle que présentée et demandent au Président de prévoir une enveloppe étude complémentaire telle que proposée.

6. Programme urbain / article 8

Monsieur le Président donne la parole à Cédric Thomas pour présenter les tableaux des affaires pouvant être financées sur 2023, validés préalablement par Enedis.

Commune	Adresse	Montant travaux TTC +MOE	Fils nus (ml)	Torsade (ml)	Ratio	Participation Enedis
PUTANGES LE LAC (Les Rotours)	Les Acres	126 000,00 €	650		100%	37 800,00 €
LONLAY L'ABBAYE	La Brousse	175 350,00 €	611		100%	52 605,00 €
ST FULGENT DES ORMES	Les Cours Gomées	231 000,00 €	947	14	99%	69 300,00 €
IGÉ	L'épine au Loup	136 500,00 €	558	244	70%	40 950,00 €
BRETONCELLES	Rue Ste Victor (découpage 2022)	183 750,00 €	577		100%	55 125,00 €
SAINT LÉONARD DES PARC	Le Bourg (Effacement)	168 000,00 €	430	106	80%	50 400,00 €
LA CHAPELLE MONTLIGEON	La Picherie	199 500,00 €	828	25	97%	59 850,00 €
COURTOMER	Rue Fillatre (Effacement)	115 500,00 €	703	95	88%	34 650,00 €
AVOINE	La Planche (inopinée 2022)	105 000,00 €	167		100%	31 500,00 €
LA FERTE MACE	Rude la Barre	149 100,00 €	101		100%	44 730,00 €
BAGNOLES DE L'ORNE	Bvd Chalvet	157 500,00 €	347		100%	47 250,00 €
ALENCON	Rue Louis Barillet- Bvd Colbert	115 500,00 €	344	235	59%	34 650,00 €
TOUROUVRE AU PERCHE (Randonnai)	Route de sainte Anne	68 250,00 €	271		100%	20 475,00 €
TOTAL		1 930 950,00 €	6534	719	90,1%	579 285,00 €
						570 000,00 €

L'objectif d'au moins 90 % de fils nus pour prétendre à la totalité de la subvention Enedis est atteint pour 2023. Il est précisé que ce pourcentage est amené à diminuer au fil des années, ce qui est représentatif d'un réseau électrique sécurisé.

Les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité acceptent au titre du cofinancement Te61/Enedis 2023 (article 8), la participation du Te61 pour les opérations figurant dans le tableau ci-dessus.

Financement	Collectivité	Localisation	Montant de Tx retenu € TTC sans MOE
2023	ALENCON	Bvd Colbert Ambroise Loré - étude / travaux	110 000,00 €
2023	ALENCON	Avenue Général Leclerc / Chemin Haut Éclair étude	30 000,00 €
2023	BAGNOLES-DE-L'ORNE-NORMANDIE (BAGNOLES-DE-L'ORNE)	Bvd Christofle tranche 2 T70	165 600,00 €
2023	BAGNOLES-DE-L'ORNE-NORMANDIE (BAGNOLES-DE-L'ORNE)	Bvd Paul Chalvet étude travaux (Fils nus art 8)	150 000,00 €
2023	ARGENTAN	Route de Crenne	152 400,00 €
2023	DOMFRONT EN POIRAIÉ	Rue de la Varende	198 000,00 €
2023	ST GERMAIN DU CORBÉIS	Rue du Clos de la Coudre	75 000,00 €
2023	ST GERMAIN DU CORBÉIS	Rue de la Diguetterie - coordination Enedis 2022-2023	110 000,00 €
2023	ST GEORGES DES GROSEILLERS	Rue de la Garenne	202 000,00 €
2023	TINCHEBRAY	Rte de vire - rue de Paris - Boulevard du nord -Tr 1	200 000,00 €
2023	LA LANDE PATRY	RD924 - Aménagement	345 000,00 €
2023	FLERS	Rénovation urbaine - Passereaux (Te61)et École des Oisillons (Enedis)	60 000,00 €
2023	LA FERTE MACE	Rue de la Barre	162 000,00 €

1 960 000,00 €

Les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent le programme travaux tel que présenté ci-dessus.

7. Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023

A la suite d'une réunion en préfecture l'année dernière pour évoquer l'éligibilité des communes urbaines ne reversant pas la TCCFE et ayant transféré la compétence éclairage public au Te61, les communes de Mortagne au Perche, Saint Georges des Groseillers et Vimoutiers ne pouvaient bénéficier ni de la DETR, ni de l'accompagnement financier de la part du Te61.

Les services de la préfecture avaient sollicité le ministère à ce sujet, qui avait donné son accord pour que le Te61 dépose les dossiers de DETR suivants :

- Vimoutiers : 226 573 € TTC (308 points lumineux)
- Mortagne au Perche : 459 123 € TTC (723 points lumineux)
- Saint Georges des Groseillers : 58 138,74 € TTC (23 points lumineux)

La préfecture de l'Orne a refusé ces trois dossiers au motif d'un trop grand nombre de demandes émanant des collectivités du département.

Il a été proposé aux trois collectivités de maintenir ces demandes de 2022, dans des termes identiques, pour 2023 afin de pouvoir commencer les travaux. Nous sommes en attente des retours des collectivités.

Il est donc proposé de demander le maintien des dossiers pour 2023 au nom des collectivités qui en font la demande. Un nouveau dossier sera ajouté concernant des travaux d'éclairage public à Saint Georges des Groseillers.

Après délibération, les membres du bureau syndical adoptent les opérations et acceptent que le Président dépose les demandes de subventions correspondantes.

Monsieur le Président devant s'absenter, il donne la présidence de la séance à Monsieur le Vice-Président, Charles Hauton.

8. Information sur l'avancement du projet de centrale photovoltaïque au sol sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Colonard-Corubert

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération en date du 22 février 2022 les membres du comité syndical du Te61 ont émis un avis favorable au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ISDND de Colonard-Corubert. Il donne la parole à Annaïg Haumont.

Ce projet, future unité de production d'énergies renouvelables (EnR), s'inscrit dans la politique de développement durable, en faveur des énergies renouvelables. La société sera créée en début d'année, une nouvelle délibération sera proposée aux membres du comité syndical pour quelques ajustements juridiques.

Pour rappel, Éner61 entrera au capital de la SAS Perche Solaire à hauteur de 80 % et le SMIRTOM, propriétaire du terrain, 20 %. Jusqu'en 2045, SUEZ exploite le réseau de biogaz du site. L'indemnité onéreuse demandée par Suez, en tant qu'exploitant, au début de projet a été revue à la baisse et serait de l'ordre d'un euro symbolique aujourd'hui. Ce point sera à confirmer lors du premier contact entre Suez et le Te61 prochainement.

Considérant l'intérêt du développement d'un projet de cette nature sur l'emprise d'une ancienne décharge d'ordures ménagères, une promesse de bail emphytéotique permettant de bloquer le foncier doit être signée entre le Président de la SAS Perche Solaire et le Président du SMIRTOM du Perche Ornaï, dès à présent.

Pour information, sous réserve d'une bonne dynamique de l'ensemble des parties prenantes dans le développement de ce projet, les différentes demandes d'autorisation (dont le permis de construire) devraient être déposées en février 2023, pour l'obtention d'une autorisation envisagée fin 2023-début 2024. L'étude

environnementale a été effectuée par ArmorGreen et nécessite des modifications. Annaïg Haumont les rencontrera prochainement.

Si le dossier ne soulève pas de recours, les travaux pourraient débuter courant 2025.

Madame Amale El Khaleli précise que pour minimiser les recours, il est préconisé de bien communiquer sur le projet auprès des habitants et de la municipalité et rappelle l'importance d'une bonne concertation.

Annaïg Haumont ajoute que l'avancement du projet est contraint par le temps, le SDRADDET n'autorisant pas le montage de tels projets sur les sites fermés depuis plus de dix ans. Il est envisagé d'informer les riverains par lettres d'information et de communiquer sur le projet dans le cadre de la future exposition au showroom par exemple en parallèle du dépôt du permis de construire.

Le dossier sera présenté à l'assemblée générale du 13 décembre 2022.

9. Évolution des coûts des matières premières

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Cédric Thomas qui rappelle qu'en raison de la forte hausse des prix des matières premières le Te61 avait rédigé des conventions avec les entreprises du marché de travaux pour mettre en place une indemnité de 4 % supplémentaire. Cette indemnité permet de majorer le coefficient d'actualisation du TP12 qui n'était pas à la hauteur des évolutions financières en début d'année. Ces conventions prendront fin le 31 décembre 2022.

En septembre, le TP12a était de 9,12 %, équilibrant ainsi la hausse des coûts. Cependant, les entreprises ont de nouveau alerté les services techniques du Te61 sur l'augmentation toujours constante des coûts des matières premières, due à l'évolution des tarifs de l'énergie. Il est rappelé que le marché du Te61 est 20 % moins cher par rapport à la grille nationale Enedis.

Pour information, seuls le Te61 et le SIEGE 27 avaient mis en place une indemnité en 2022. Le SIEGE 27 ne renouvellera pas les conventions, un nouveau marché de travaux étant en cours. Pour le Te61, le marché actuel prend fin le 31 décembre 2023.

Les membres du bureau souhaitent renouveler les conventions en 2023 pour une durée de 4 mois et missionnent le service technique de rédiger les nouvelles conventions.

10. Affaires et questions diverses

a. Convention éclairage public avec la gendarmerie de l'Orne

Cédric Thomas rappelle que le Te61 entretient un partenariat avec la gendarmerie de l'Orne depuis plusieurs années par le biais des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Aujourd'hui la gendarmerie souhaite bénéficier du service de maintenance de la signalisation lumineuse et de l'éclairage public du Te61.

Une convention cadre (sur 4 ans) est en cours de rédaction et devrait être signée avec la gendarmerie de l'Orne sur la maintenance éclairage public, en accord avec le service régional des gendarmeries. Cela représentera un total de 600 points lumineux sur environ 25 gendarmeries.

b. Plan de reprise d'activité informatique

Cédric Thomas explique que deux agents s'occupent de la gestion informatique en interne au Te61 : Dody Lumingu et Rémy Vissyrias.

Ainsi le Te61 propose certains services pour les collectivités tels que la maintenance éclairage public, les DT-DICT, la dématérialisation des consultations, la collecte des groupements d'achat et bientôt le PCRS (stockage de données). En cas de rupture du système (catastrophe naturelle, erreurs humaines ou cyber-

attaques), le Te61 n'est pas en de capacité d'assurer la continuité des différents services, malgré les pare-feux et antivirus actuels.

Par conséquent, un plan d'actions va être mis en place pour 2023 afin d'assurer un compromis entre rapidité de remise en service et investissement/fonctionnement. Une proposition sera présentée au bureau de février 2023.

c. Date des prochaines réunions (sous réserve de modifications)

La prochaine assemblée générale se déroulera le mardi 13 décembre le matin.

La première assemblée générale pour l'année 2023 est programmée le 28 février le matin.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AG DU 13 DÉCEMBRE 2022

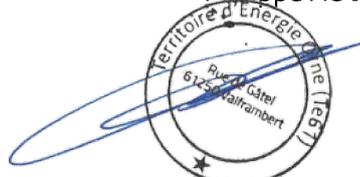
1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 14/09/2022 (vote) ;
2. Délibération concordante de transfert de compétences (vote) ;
3. Guide des aides 2023 (vote) ;
4. Création de postes : Économe de flux, chargée de missions photovoltaïque/CEP, Agent d'accueil, gestionnaire marché public et comptabilité, gestionnaire RH (votes) ;
5. Temps partiel sur autorisation (vote) ;
6. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) (vote) ;
7. Décisions modificatives (votes) ;
8. Durées d'amortissements budget général et budgets annexes (votes) ;
9. Avenant concession Gaz Igé (vote) ;
10. SAS Perche Solaire (vote) ;
11. Point production d'énergie par filière
12. Rapport – Audit contrôle de concession (intervention Naldéo)
13. Rapport – Audit contrôle de concession Gaz
14. Rapport – CRAC EDF (intervention de M. Morlay)
15. Affaires et questions diverses

Fin de réunion : 11h45

Secrétaire de séance
Philippe CHALLIER



Le Président
Philippe AUVRAY



Le Vice-Président
Charles HAUTON

